

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE
DU SERVICE DE POLICE PLURICOMMUNALE
Avenant n°1**

Entre,

La Commune de Montbrison, domiciliée 1 place de l'Hôtel de Ville, CS 50 179, 42605 MONTBRISON, représentée par son Maire, M. BAZILE Christophe, dûment autorisé par délibération n°2023 / ___ du _____ 2023.

Et

La Commune de Saint-Georges-Haute-Ville, domiciliée 19, rue Centrale, 42610 SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, représentée par son Maire, M. MILLET Frédéric, dûment autorisé par délibération n°2023 / ___ du _____ 2023.

PRÉAMBULE

Les communes de Montbrison et Saint-Georges-Haute-Ville ont signé en 2022 une convention pour créer un service commun de Police Pluricommunale.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 2 de la convention initiale qui fixe le nombre d'agents mis à disposition est modifié ainsi qu'il suit :

« Aux termes de cette convention, la commune de MONTBRISON met à disposition de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE l'ensemble du service de Police pluricommunale soit, à la date de signature du présent avenant, 6 agents de Police Municipale, 1 Agent de

Surveillance de la Voie Publique et 1 Agent d'accueil de la filière administrative dont la liste nominative est jointe ci-dessous :

- *Un Chef de Poste, agent de catégorie B relevant du cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale et actuellement au grade de Chef de Service de Police Municipale Principale de Première Classe : Monsieur Charpateau Olivier*

- *Un Adjoint au Chef de Poste, agent de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Brigadier-Chef Principal : Monsieur Pleyne Sylvain*

- *Trois agents de catégorie C relevant du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Brigadier-Chef Principal : Monsieur Faverjon Bertrand, Madame Goy Stéphanie, Monsieur Thèvenon Jean-Luc ;*

- *Un agent de catégorie C relevant du cadre d'emploi des agents de Police Municipale et actuellement au grade de Gardien-Brigadier : Monsieur Barthélémy Sébastien ;*

- *Un Agent de Surveillance de la Voie Publique relevant du cadre d'emploi des Adjoints Techniques actuellement au grade d'Adjoint Technique : Monsieur Butin Kévin ;*

- *Un agent d'accueil, relevant du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs actuellement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe : Madame Thévenet Astrid ; »*

[Article 2](#)

Les articles de la convention initiale non infirmés par le présent avenant demeurent valables.

Fait à MONTBRISON,
le ___ février 2023

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,
le ___ février 2023

Le Maire de MONTBRISON,
Président de Loire Forez agglomération
M. Christophe BAZILE

Le Maire de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,
M. Frédéric MILLET